



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

PREFECTURE DU VAR

Commission départementale de la nature, des
paysages et des sites – Formation publicité
138, boulevard du 112ème R.I. de Marine
83000 TOULON CEDEX

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 135

N° RAR : 2C 166 937 9294 8

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

Monsieur le Préfet,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est également disponible en version numérique et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,

Madame Véronique BOULANGER.

PJ : citées